

**Sujet :** Re: MAIRIE DE ST-JEAN-SUR-MAYENNE - Règlement intérieur du conseil municipal.  
**De :** Yann BOUVIER <[REDACTED]>  
**Date :** 23/05/2024 20:44  
**Pour :** [REDACTED] laurent-  
**Cc :** f.gillet@laposte.net  
mairie@stjeansurmayenne.com

Bonjour

Effectivement lors de la séance du 23 mai 2023, Virginie DUFROU, a demandé si l'on pouvait réunir un groupe de travail pour remettre en adéquation le règlement intérieur du conseil municipal, en fonction des nouvelles lois promulguées et des pratiques effectives du conseil.

Personne ne s'est porté volontaire pour intégrer ce groupe de travail, je me suis donc proposé de travailler le sujet avec elle. Nous avons convenu de nous réunir mais nous n'avons pas trouvé de date convenant à nos agendas respectifs et, il est vrai, nous n'avons pas réabordé le sujet depuis.

Si cela demeure toujours d'actualité, je reste disponible pour recueillir les propositions de modifications soit en les recevant par écrit, soit par l'intermédiaire d'une séance de travail. Je m'engage à réaborder ce point avec Virginie lors de notre prochaine rencontre ou à son initiative si elle le souhaite.

Souhaitant avoir répondu à votre interrogation,

Bien cordialement

Yann BOUVIER